

20^e session de l'Assemblée générale de l'OMT

Lignes directrices pour la participation au débat général Politiques de tourisme et de transport aérien

Suite à la note d'information n°1 (A/20/Note Inf.1), il est rappelé que les chefs de délégation souhaitant faire une déclaration pendant le débat général sont priés de contacter le secrétariat afin d'établir la liste des intervenants et d'assurer une organisation optimale du débat.

Aux termes de la décision CE/DEC/4(XCV) qu'il a prise à sa 95^e session, le Conseil exécutif appuie les trois priorités exposées par le Secrétaire général, à savoir a) la facilitation des voyages ; b) la question des taxes ; et c) la connectivité.

Dans ce cadre, le débat général de la 20^e session de l'Assemblée générale de l'OMT sera consacré à la connectivité, c'est-à-dire à la relation entre les politiques de tourisme et de transport aérien.

Afin d'assurer une participation fructueuse et animée au débat, le secrétariat propose aux délégations, dans le contexte du lien entre les politiques de tourisme et de transport aérien, d'axer leur intervention sur certaines des questions suivantes :

- Quelles sont les mesures et les initiatives mises en place dans votre pays pour accroître la connectivité et la compétitivité en termes d'accès aérien ?
- Comment s'effectue la coordination des politiques de tourisme et de transport aérien dans votre pays ?
- Quelles sont les principales occasions à saisir et les principaux défis en ce qui concerne le développement du transport aérien (infrastructures, taxes et droits, facilitation et régimes de visa) dans votre pays et quel est leur impact sur le développement et la compétitivité du tourisme ?
- Comme dans d'autres domaines tels que la facilitation des visas, l'amélioration de la connectivité suppose une coordination importante des ministères responsables du tourisme et du transport aérien. Quels sont les principaux défis que rencontre votre pays pour faire que les politiques nationales de transport aérien cadrent avec les politiques de tourisme ?
- Quelles sont les actions/priorités que l'OMT devrait préconiser en ce qui concerne la promotion de liens plus étroits entre les politiques de transport aérien et de tourisme aux échelons international et national ?

Les délégations souhaitant faire une intervention pendant le Débat général sont priées de **contacter Mme Zhanna Yakovleva (zyakovleva@unwto.org) avant le vendredi 9 août**, en mentionnant en objet de leur courriel "*General Debate*".

Le secrétariat placera leurs noms sur la liste des intervenants suivant le principe du « premier arrivé, premier servi » pour un déroulement optimal du débat. En raison de contraintes de temps, il est essentiel que l'intervention de chaque chef de délégation ne dépasse pas cinq minutes.

L'interprétation simultanée du débat sera assurée dans les cinq langues officielles de l'OMT (anglais, arabe, espagnol, français et russe). En revanche, conformément à la résolution 56(III) de l'Assemblée générale, il ne sera pas possible de traduire les interventions écrites prononcées pendant les séances de l'Assemblée générale ou d'autres organes.